

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Séance du 15 avril 2026

PRÉSENTS : DORFFER Joël – ERHOLD Natacha - HUBSCH Béatrice – KERTZINGER Thierry – KOCHER Marie - MEYER Tharcise – PHILIPPS Serge - STECHER Gaël – STECK Aurélie – STRASSER Morgane - WALTER Karine

EXCUSÉS : ERHOLD Yannick – ROYER Anne-Catherine – RUBECK Valérie

Sous la présidence de STRASSER Damien

Le 15 avril 2026 à 19H00, les membres du Conseil Municipal d'OBERROEDERN, se sont réunis pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte-rendu de la réunion du 22 mars 2026
- 3) Rapport des délégués des syndicats
- 4) Rectification délibération vente lot n° 3
- 5) Rectification délibération affectation du résultat – Exercice 2025
- 6) Vote du budget primitif - Exercice 2026
- 7) Vote du budget annexe « Lotissement Casemate Rieffel » - Exercice 2026
- 8) Désignation des membres :
 - a. Commission de contrôle de la régularité de la liste électorale
 - b. Commission communale des impôts directs (CCID)
- 9) Désignation des délégués de la commune auprès de la Communauté de communes, compétences SDE et SIVOM
- 10) Lancement du marché des travaux de voirie rue du Moulin et rue des Romains
- 11) Signature de la convention de mise en souterrain des réseaux d'Orange rue du Moulin
- 12) Fermeture de classe
- 13) Aménagement sécurité routière
- 14) Divers

1) DESIGNATION D'UN OU D'UNE SECRETAIRE DE SEANCE

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGTC), il est procédé à la désignation du secrétaire de séance.

Madame HUBSCH Béatrice est désignée secrétaire de séance.

2) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 22 MARS 2026

Le compte-rendu du 22 mars 2026 a été approuvé à l'unanimité.

3) RAPPORT DES DELEGUES AUX SYNDICATS

Le maire fait savoir que, lors de la séance d'installation du conseil communautaire en date du 1^{er} avril 2026, M. HEINTZ Paul a été reconduit dans ses fonctions de Président de la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt.

Lors de cette même séance, ont été élus Vice-présidents :

- 1^{er} VP, M. **Adrien WEISS**, Adjoint de Betschdorf
- 2^{ème} VP, M. **Christophe SCHIMPF**, maire de Soultz-sous-Forêts
- 3^{ème} VP, M. **Benjamin RAPP**, maire de Hatten
- 4^{ème} VP, M. **Olivier ROUX**, maire de Surbourg
- 5^{ème} VP, M. **Pierre MAMMOSSER**

4) RECTIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 31-2026 « VENTE DU LOT N°3 DU LOTISSEMENT CASEMATE RIEFFEL »

DEL. N° 34-2026

Il est rappelé que, par délibération n° 31-2026 en date du 22 mars 2026, le Conseil municipal a décidé la cession du lot n°3 du lotissement « Casemate Rieffel ».

Il est constaté qu'une erreur matérielle s'est glissée dans cette délibération, l'acquéreur ayant été mentionné comme étant la société KEVAL CONSTRUCTION au lieu de M. Antoine CHAMANT et Mme Pauline GLATH.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**,

DÉCIDE de corriger l'erreur matérielle figurant dans la délibération n° 31-2026 en date du 22 mars 2026, en précisant que l'acquéreur est M. Antoine CHAMANT et Mme Pauline GLATH, en lieu et place de la société KEVAL CONSTRUCTION ;

DIT que toutes les autres dispositions de la délibération initiale demeurent inchangées.

5) RECTIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 04-2026 « Affectation du résultat Budget Primitif – Exercice 2025 »

DEL. N° 35-2026

Vu la délibération n° 04-2026 du 26 février 2026, relative à l'affectation du résultat de l'exercice 2025,

Considérant qu'une erreur matérielle a été constatée dans l'affectation du résultat budgétaire, entraînant l'indication erronée d'un excédent d'investissement alors qu'il s'agit en réalité d'un déficit de 5 812,18 € ;

Considérant que le déficit d'investissement doit être couvert par un virement de la section de fonctionnement conformément aux règles budgétaires et comptables ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**,

DÉCIDE de rectifier l'affectation du résultat de l'exercice 2025 comme suit :

- La section de fonctionnement présente un excédent de 551 590,33 €. Après couverture du déficit d'investissement, elle s'établit à 545 778,15 €.
- La section d'investissement présente un déficit de 5 812,18 €, couvert par un virement de la section de fonctionnement (compte 1068).

6) VOTE DU BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2026

DEL. N° 37-2026

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de se prononcer sur le budget primitif de la Commune pour l'exercice 2026 et le soumet à l'Assemblée pour approbation

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**,

APPROUVE le Budget Primitif 2026 qui s'arrête aux sommes suivantes :

- Dépenses et recettes de fonctionnement **960 400,00 €**
- Dépenses et recettes d'investissement **507 000,00 €**

7) VOTE DU BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT CASEMATE RIEFFEL » - EXERCICE 2026

DEL. N° 38-2026

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de se prononcer sur le budget annexe « Lotissement Casemate RIEFFEL » de la Commune pour l'exercice 2026 et le soumet à l'Assemblée pour approbation.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**

APPROUVE le budget annexe « Lotissement Casemate RIEFFEL » 2026 qui s'arrête aux sommes suivantes :

- Dépenses et recettes de fonctionnement **635 955,00 €**
- Dépenses et recettes d'investissement **759 481,00 €**

8) DÉSIGNATION DES MEMBRES :

- Commission de contrôle de la régularité de la liste électorale

DEL. N° 39-2026

Vu le Code électoral, notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la nécessité de désigner les membres de la commission de contrôle des listes électorales ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**,

DÉCIDE de désigner les membres de la commission de contrôle des listes électorales comme suit :

- Madame WALTER Karine, 2^{ème} Adjointe,
- Madame HUBSCH Béatrice, conseillère municipale,
- Monsieur STECHER Gaël, conseiller municipal.

PRÉCISE que cette commission est composée conformément aux dispositions du Code électoral applicables aux communes de moins de 1 000 habitants.

○ **Commission Communale des Impôts Direct (CCID)**

DEL. N° 40-2026

Outre le Maire, Président de la Commission Communale des Impôts Directs, 6 membres titulaires et 6 membres suppléants sont nommés par la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP)

Afin de permettre aux services de la DRFIP de constituer la CCID, il y a lieu de proposer 24 personnes (contribuables de la commune au titre des taxes locales).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité,**

PROPOSE les personnes suivantes :

DORFFER Joël	WALTER Karine
ERHOLD Natacha	ERHOLD Yannick
STUMPF François	KOCHER Marie
HUBSCH Béatrice	LEDUC Nicolas
KERTZINGER Thierry	MOCHEL Sylvie
MEYER Tharcise	BALL Gérard
WEBER Aurore	ROYER Anne-Catherine
PHILIPPS Serge	STECHER Gaël
RUBECK Valérie	FECHTER Jean-Luc
STECHER Jacky	STECK Aurélie
STRASSER Morgane	HUBSCH Denis
RIEDINGER André	OSTERTAG Thomas

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document afférent à l'exécution de cette délibération.

9) **DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNE AUPRES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'OUTRE FORET, COMPÉTENCES SDE ET SIVOM**

DEL. N° 41-2026

Le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de nommer les délégués représentant la commune auprès de la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt au sein des commissions SDE et SIVOM.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité,**

DÉCIDE de proposer à la Communauté de communes les délégués suivants :

- **Syndicat des Eaux de Seltz (SDE)**
 - Titulaires : MM. MEYER Tharcise et ERHOLD Yannick
- **SIVOM de la Vallée du Seebach**
 - Titulaires : MM. MEYER Tharcise et STRASSER Damien
 - Suppléant : M. DORFFER Joël

AUTORISE le Maire à transmettre ces propositions à la Communauté de Communes.

10) LANCEMENT DU MARCHÉ DES TRAVAUX DE VOIRIE RUE DU MOULIN ET RUE DES ROMAINS

Le marché relatif aux travaux de voirie a été publié par voie dématérialisée sur e-marchespublics.com le 7 avril 2026 ainsi que dans le journal des Dernières Nouvelles d'Alsace (DNA). La date limite de réception des offres est fixée au 7 mai.

11) SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE EN SOUTERRAIN DES RÉSEAUX D'ORANGE RUE DU MOULIN

DEL. N° 42-2026

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la signature de la convention relative à la mise en souterrain des réseaux de l'opérateur Orange, rue du Moulin.

Cette convention définit les modalités techniques et financières des travaux d'enfouissement des réseaux existants. Conformément à ses dispositions, la signature de ladite convention doit être préalablement autorisée par délibération du Conseil municipal.

En conséquence, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir délibérer et autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tout document y afférent.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité,**

APPROUVE la convention relative à la mise en souterrain des réseaux de l'opérateur Orange, rue du Moulin ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

12) FERMETURE DE CLASSE

Le Conseil municipal est informé du projet de fermeture de classe à la rentrée scolaire prochaine dans le cadre du regroupement pédagogique avec les communes d'Aschbach, Stundwiller et Oberroedern.

Une réunion s'est tenue entre les enseignants et les maires des communes concernées. À l'issue de celle-ci, les enseignantes ont exprimé le souhait de regrouper l'ensemble des classes sur le site d'Aschbach, ce qui impliquerait la fermeture de la classe située à Oberroedern.

Le Conseil municipal d'Oberroedern prend acte de cette orientation et rappelle que la décision finale sera soumise au vote du SIVOS. Il tient néanmoins à exprimer son désaccord avec cette proposition, considérant que le maintien d'une école dans le village constitue un enjeu essentiel pour la vie locale et l'identité communale.

13) AMÉNAGEMENT SÉCURITÉ ROUTIÈRE

DEL. N° 43-2026

Afin de renforcer la sécurité des usagers et de prévenir les risques d'accidents, Monsieur le Maire propose de mettre en place une limitation de vitesse à 40 km/h sur l'ensemble des voies de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **avec 7 voix POUR, 4 voix CONTRE et 1 ABSTENTION.**

DÉCIDE d'instaurer une limitation de vitesse à 40 km/h sur l'ensemble des voies de la commune
CHARGE Monsieur le Maire de prendre les arrêtés nécessaires et de mettre en place la signalisation correspondante.

14) DIVERS

Monsieur PHILIPPS Franck a engagé une action en justice contre la commune concernant la location d'un terrain agricole communal. Il contestait la décision de la commune en estimant qu'il devait être prioritaire pour l'attribution de ce terrain en raison de son statut de jeune agriculteur. La requête de Monsieur PHILIPPS Franck a été rejetée par le Tribunal administratif en date du 8 avril 2026. Monsieur PHILIPPS Franck a la possibilité de former un pourvoi en cassation devant le Conseil d'État à Paris, s'il souhaite contester la décision rendue, dans un délai de 15 jours.

La sirène communale était auparavant activée chaque samedi à midi par le maire sortant, qui en avait pris l'initiative. Le maire actuel propose de modifier cette organisation et de limiter le déclenchement de la sirène à une fréquence mensuelle, soit le premier samedi de chaque mois. Le conseil municipal a donné son accord à cette proposition.

Le maire informe des résultats du contrôle réalisé le 14 avril concernant la collecte des bacs de tri. Sur les 140 bacs contrôlés, 26 se sont révélés non conformes. Par ailleurs, trois poubelles n'ont pas été collectées en raison de la présence de déchets mal triés.

Il présente également les données relatives à la collecte des textiles, du linge de maison et des chaussures. En 2025, un total de 2 002 kg a été collecté, soit une augmentation de 17 % par rapport à l'année 2024.

Le maire remercie les organisateurs du nettoyage de printemps, Messieurs ERHOLD Yannick et PHILIPPS Serge, ainsi que les membres du conseil municipal qui y ont participé.

La conseillère municipale Mme KOCHER Marie indique avoir été interpellée par des habitants du village au sujet de la possibilité d'installer une poubelle à l'aire de repos de la Casemate Rieffel. Le conseil municipal rappelle que la communauté de communes avait installé les bancs et la table et proposé l'installation d'une poubelle. Toutefois, le conseil municipal avait décidé de ne pas en installer, en raison de la nécessité d'en assurer l'entretien régulier, faute de quoi des déchets pourraient s'accumuler autour.

Le conseiller municipal M. STECHER Gaël propose la mise en place de journées de citoyenneté pour l'entretien de la commune, par exemple pour la peinture des passages piétons et le remplacement des panneaux indicatifs dans la rue de l'Herbe. Il suggère de commander ces panneaux en même temps que ceux relatifs à la limitation de vitesse à 40 km/h et propose qu'ils soient bilingues.

La séance est levée à 21H10.